

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SPECTACLE

Le **SIVALOR**, Syndicat Intercommunal de Valorisation a fait le choix de labelliser des spectacles conçus pour promouvoir la prévention, le tri et/ou le recyclage, le compostage des déchets.

L'article 6 du règlement d'intervention du SIVALOR stipule :

« *Les spectacles conçus pour promouvoir la prévention, le tri et/ou le recyclage sur le territoire du SIVALOR, agréés comme tels par la commission Communication, se verront subventionnés à 50 % de leur coût, avec un plafond de subvention unitaire de 5 000 €* ». Tout organisateur de spectacle peut prétendre au versement de cette subvention dans le respect des conditions suivantes :

- **Avoir son siège sur le territoire du syndicat.**
- **Faire intervenir un spectacle labellisé**

La liste des spectacles labellisés est disponible sur notre site internet www.sivalor.org.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION SPECTACLE

Après la représentation, vous devez envoyer au SIVALOR/

- Le présent formulaire dûment rempli
- La facture acquittée du spectacle
- Le RIB de l'organisme qui a pris en charge le spectacle

Ces éléments sont à transmettre par courrier au SIVALOR ou par mail à l'adresse : l.goiffon@sivalor.org

La subvention sera versée directement sur le compte bancaire de l'organisateur du spectacle.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION SPECTACLE

RENSEIGNEMENTS SUR LA STRUCTURE ORGANISATRICE

NOM :

ADRESSE COMPLÈTE :

NOM DU CONTACT :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

RENSEIGNEMENTS SUR LE SPECTACLE

Date de la représentation	Nom de la compagnie	Titre du spectacle	Montant
		TOTAL	

Fait à

le

signature :

CADRE RÉSERVÉ AU SIVALOR

DOSSIER COMPLET : OUI NON

MONTANT DE LA SUBVENTION :

Date du traitement de la demande :